



NOUS VOULONS UNE VÉRITABLE AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES !

Les organisations syndicales unanimes revendiquent :

- l'ouverture d'une **véritable négociation salariale pour 2017** et exigent des propositions sérieuses de l'employeur qui soient enfin en rapport avec l'investissement sans failles des salariés depuis 2006 pour faire fonctionner le RSI !

Pour Trajectoire, l'employeur a décidé d'augmenter de façon pérenne les salaires des agents de direction : 13 % de salaire mensuel en plus pour les directeurs et agents comptable coordonnateurs et de 30 à 80 points mensuels en plus (entre 181 et 482 euros) pour tous les autres agents de direction.

A cette augmentation de salaire l'employeur a ajouté l'attribution d'une part variable de rémunération spécifique « Trajectoire » équivalente à 1,5 mois de salaire normal ainsi qu'un « véhicule de service...à usage personnel ».

Et pour les employés et cadres qu'a prévu l'employeur ? ...rien du tout.

Pour « les négociations salariales », au nom de la politique d'austérité menée par le gouvernement (avec une RMPP limitée à 1,7%) l'employeur ne propose qu'une ridicule augmentation de 0,1% de la valeur du point (!) ou bien le versement unique d'une misérable prime de...135 euros brut (soit environ 10 euros net mensuel en 2017) !

Rappelons que depuis 2008, les salariés perdent du pouvoir d'achat. Pour mémoire, le **taux d'inflation** calculé par l'INSEE pour la période de janvier 2007 à février 2017 est de **12,80%** (http://france-inflation.com/historique_tableaux_ipc.php).

Cela signifie que chaque salarié qui n'a pas vu son salaire augmenter de plus de 12,80% depuis 2007 (donc depuis 10 ans) s'est appauvri.

C'est pourquoi toutes les organisations syndicales refusent cette nouvelle **disproportion anormale entre les agents de direction et les autres salariés** et demandent :

- Une augmentation de la valeur du point pour tous les salariés qui soit véritablement en rapport avec l'inflation subie.

A défaut d'obtenir satisfaction, l'intersyndicale n'écartera aucune piste d'action d'envergure.

L'EMPLOYEUR DOIT ABSOLUMENT

REVOIR RAPIDEMENT SA COPIE !